

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER  
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**Arrêté du 17 mai 2010 portant dissolution de l'escadron  
de gendarmerie mobile 23/1 de Melun (Seine-et-Marne)**

NOR : IOJ1013406A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 3225-1 ;

Vu l'arrêté du 12 juin 2006 modifié fixant les attributions des commandants de région de gendarmerie, des commandants de groupement de gendarmerie départementale et de gendarmerie mobile et portant organisation des formations placées sous leur autorité,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'escadron de gendarmerie mobile 23/1 de Melun (Seine-et-Marne) est dissous à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Article 2

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 mai 2010.

Pour le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales et par délégation :

*Le général d'armée,  
directeur général de la gendarmerie nationale,*  
J. MIGNAUX